

# RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

CAMPAGNE 2023 → 2027



## AYEZ LE BON RÉFLEXE : FAITES PASSER L'INFO

La campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes est lancée à l'automne 2023, pour une durée de 5 ans. L'information préventive des populations en est l'objectif premier et un des axes principaux de la politique de maîtrise de ces risques.

Tous les citoyens concernés reçoivent dans leur boîte aux lettres la brochure présentant les établissements à risques de leur bassin, ainsi que les bons réflexes à appliquer en cas d'accident majeur. Il importe que chacun mémorise ces consignes de sécurité afin d'être prêt à les appliquer. En tant que personne avertie sur ces problématiques ou impliquée dans l'éducation et l'information sur les risques, vous avez à jouer un rôle déterminant de relais d'information : faire connaître cette campagne au sein de vos réseaux et diffuser l'information sur les risques et les consignes de sécurité.

Ce document présente de nombreuses actions qui seront déployées au cours des cinq années de la campagne, dans le but de compléter les messages délivrés par les brochures. Encourager et initier ce type d'actions permettra d'accroître la sensibilisation des publics concernés et de les rendre acteurs de leur propre sécurité. À noter pour cette campagne 2023, les brochures générales ont été allégées et les informations supplémentaires, sur les établissements et les risques qu'ils présentent, sont disponibles via un QR code qui renvoie sur le site **Les bons réflexes**.



### En chiffres :

123

établissements industriels

16

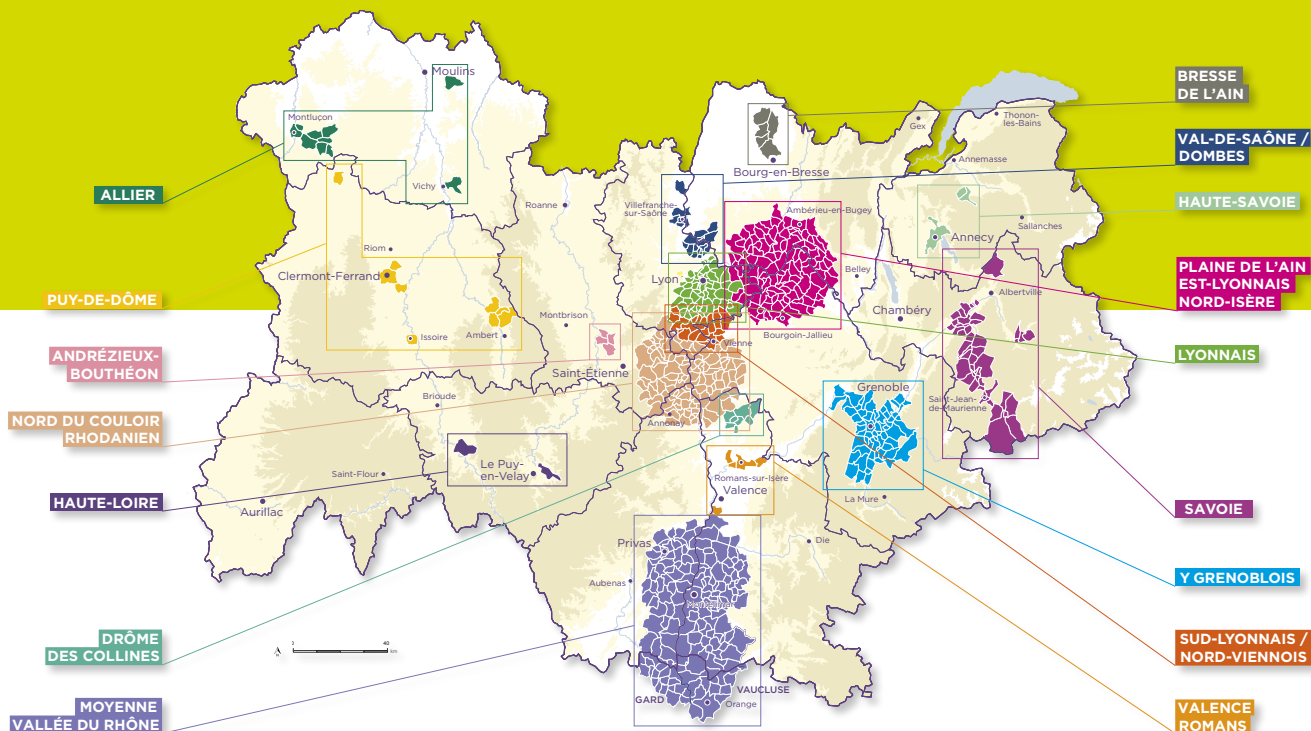
bassins de risques

656

communes

3,5

millions de personnes



# 2023 → 2027 UNE CAMPAGNE SUR 5 ANS

sur [lesbonsreflexes.com](https://lesbonsreflexes.com)...

## Tout y est !

Le site internet Les bons réflexes, refait à neuf pour la campagne 2023, contient tous les documents et outils de la campagne librement téléchargeables :

- les documents réglementaires : brochures accessibles via une carte interactive, par nom de la commune ou nom de l'établissement industriel ;
- des informations complémentaires sur les établissements à risques, accessibles en scannant le flashcode correspondant sur la brochure ou directement sur le site, des explications sur les risques, les mesures de prévention, l'alerte et les consignes, et comment bien se préparer ;
- des actualités sur les événements organisés spécifiquement pour la campagne et les actions déployées par tous les acteurs pendant la campagne et sur la période 2023 → 2027 ;
- la mise à disposition du label Les bons réflexes (lire p.4) ;
- un espace "Ressources", où trouver outils et documents destinés à tous les publics (citoyens, enseignants, collectivités, presse, industriels, etc.) ;
- une Foire Aux Questions ;
- un lexique.



Depuis les années 1990, l'information réglementaire relative aux risques industriels majeurs est réalisée sous forme de campagnes régionales quinquennales.

Cette mutualisation sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes vise en premier lieu à délivrer une information homogène aux citoyens sur les risques industriels qui les concernent. Elle permet ensuite de développer divers outils et actions de sensibilisation pour accroître la connaissance des risques et des consignes de sécurité à appliquer en cas d'alerte.

Comme en 2018, le déploiement de ces actions interviendra de façon continue pendant les cinq prochaines années.

Cette démarche est rendue possible par l'implication de nombreux acteurs fédérés par les deux Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (SPPPI), celui de l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) et celui de la région grenobloise (SPPPY) et l'APORA (Association régionale des entreprises pour l'environnement industriel) ainsi que des représentants de collectivités territoriales, de l'État, d'industriels, d'associations...

## LES OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

Tous concernés Tous impliqués :

- faire connaître les consignes de sécurité à suivre en cas d'alerte ;
- inciter à reconnaître le signal d'alerte, notamment la sirène ;
- informer sur le nouveau dispositif FR-Alert ;
- donner les informations requises par la réglementation, sur les sites industriels soumis à PPI\*, leurs activités, la réglementation applicable et les risques auxquels les riverains sont exposés ;
- promouvoir des actions mises en place par des acteurs du territoire pour renforcer les messages et favoriser la culture du risque.

\* Plan Particulier d'Intervention

# VOUS ÊTES UN ACTEUR CONCERNÉ ?

## Des outils sont à votre disposition

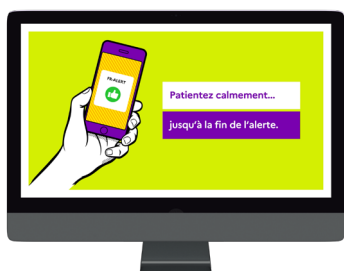
De nombreux outils sont à disposition pour relayer la campagne. Soyez acteur de la prévention des risques, devenez-vous même un relais de diffusion des bons réflexes !

### Suivez Les bons réflexes sur les réseaux sociaux

Abonnez-vous aux comptes Facebook, Instagram ou X (ex-Twitter) de la campagne, suivez l'actualité de la campagne et soyez au courant des actions mises en place près de chez vous.

### Un clip vidéo

Un petit film d'animation reprenant Les bons réflexes, présenté lors du lancement est disponible sur Youtube et sur le site [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)



### Le dossier numérique

Le dossier pour les relais d'information, mis à disposition sur le site, approfondit le thème des risques industriels majeurs sous ses différents aspects. Il est destiné aux mairies, élus, autres collectivités, établissements scolaires, sécurité civile, professionnels, associations, médias... et permet d'apporter une réponse aux questions qui peuvent se poser.

### Un quiz et un concours

En partenariat avec l'AFPCNT\*, un quizz sur les risques majeurs a été réalisé et mis à disposition des établissements scolaires. Un concours « Petits sKarabés » visant à valoriser les différents types d'expression écrite, graphique ou même artistique sera également organisé. La prévention et l'éducation aux bons réflexes commencent dès le plus jeune âge !

### Un village forum sur le risque industriel

Un village forum **Risk Indus** se tiendra du 5 au 7 octobre dans les jardins de Flottibulle sur la commune de Pont-de-Claix (Isère). Pour permettre au plus grand nombre et notamment aux enfants de s'approprier le sujet, le village a été conçu sous la forme d'ateliers ludiques et pédagogiques, qui mobilisent un large panel d'acteurs. Le choix de l'approche par le jeu mais aussi par le sensible (pièce de théâtre, réalisation d'une fresque) vise à favoriser l'intérêt et l'adhésion à des sujets à priori complexes, comme la vulnérabilité individuelle et collective, les enjeux urbains, la réduction des risques à la source, la connaissance des bons réflexes à avoir en cas d'accident ou encore les techniques de dépollution des sols. Les 5 et 6 octobre sont réservés aux scolaires, le 7 octobre sera pour le grand public.

### Des pièces de théâtre

« **Oui, mais si ça arrivait...** » et « **16431 Souvenirs d'avenir** » par la compagnie Essentiel Ephémère, « **Accords mineurs pour Risques majeurs** » par la compagnie Imp'Acte ont été élaborées pour la sensibilisation des jeunes publics. Elles abordent aussi bien les risques technologiques que naturels. À chaque risque un type de jeu théâtral est proposé. Elles s'inscrivent dans un projet pédagogique d'ensemble relatif à l'éducation aux risques majeurs.

### D'autres supports

Des panneaux d'exposition sont disponibles pour accompagner les actions ponctuelles, par exemple les actions labellisées, expositions temporaires ou animations organisées par les communes ou les industriels. Ils rappellent Les bons réflexes et présentent les sites et bassins d'information concernés par la campagne.

### Des supports numériques

Des outils clés en main sur la campagne, des kits de communication pour faciliter la rédaction d'articles, la promotion d'événements, l'insertion dans des documents, sont disponibles sur [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)

\* AFPCNT : Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques

# VOUS AGISSEZ ? Affichez le label !



Ce label, créé pour donner de la visibilité aux actions de sensibilisation aux risques industriels, permet de valoriser les actions qui s'inscrivent dans le cadre de la campagne en attestant du respect de ses principes et exigences.

## Le principe

Tout acteur régional (collectivité, association, entreprise...), peut demander, a priori ou a posteriori, le label « *Les bons réflexes* » pour une action d'intérêt général à caractère collectif, mise en œuvre à son initiative et respectant les critères prévus dans le cahier des charges disponible sur le site [lesbonsreflexes.com](http://lesbonsreflexes.com). Le label sera décerné par un jury comprenant le secrétariat de la campagne, un retour sera fait par mail.

## Comment candidater ?

La demande de labellisation s'effectue en remplissant un formulaire simplifié via le site internet. Des renseignements sur l'entité demandeuse, sur l'action à labelliser et sur l'adéquation aux critères sont demandés.

[lesbonsreflexes.com](http://lesbonsreflexes.com)

## LES 4 BONS RÉFLEXES

En cas d'alerte, par FR-Alert, ou par la sirène



Site internet : [lesbonsreflexes.com](http://lesbonsreflexes.com)  
Facebook : <https://www.facebook.com/bonsreflexes>  
X (Twitter) : <https://twitter.com/LesBonsReflexes>  
Instagram : <https://www.instagram.com/lesbonsreflexes.ara>